

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023**PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023****OBSERVATIONS GENERALES**

Ce projet de Budget Primitif 2023 est élaboré dans un contexte national conditionné par la loi de finances.

Ce budget intègre les directives et les principes qui ont fait l'objet du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) tenu en séance du conseil municipal du 09 février dernier, rapport qui reprend, conformément aux obligations de la loi NOTRe, les éléments de réflexion, de détails et de justificatifs pour les points principaux qui ne feront pas l'objet d'une nouvelle reprise dans la présente note.

Ce budget reprend les résultats par anticipation du compte administratif 2022. Dans un contexte encore très particulier entre les répercussions économiques de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, ce budget permet cependant de continuer le programme d'investissements suivant le Plan Pluriannuel d'Investissements pour la période 2021-2026.

Le cumul des sections de fonctionnement et d'investissement représente un budget total de 17 916 940.67 €

L'autofinancement inscrit correspond au besoin de financement des investissements pour l'exercice 2023 soit 800 000 € déjà identifié lors du rapport d'orientations budgétaires.

LES RATIOS :

INFORMATIONS FINANCIERES/RATIOS	VALEURS	VALEURS	MOYENNES
	BUDGET 2022 Population INSEE (7 939)	BUDGET 2023 Population INSEE (7 939)	DE LA STRATE (source DGCL 2021)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1312 €	1 461 €	1 043 €
Produit des impositions directes/population	562 €	675 €	501 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 249 €	1 421 €	1 163 €
Dépenses d'équipement brut/population	453 €	589 €	315 €
Encours de la dette/population	595 €	657 €	775 €
DGF/population	196 €	205 €	153 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56 %	56 %	58.01 %

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

EN INVESTISSEMENT

R - des titres émis pour 2 824 929,41 €
D - des mandats émis pour 2 875 049,22 €

soit un déficit de réalisation de -50 119,81 €

un excédent global de 2021 de 80 806,19 €

R - RAR 2022 366 872,35 €
D - RAR 2022 332 518,20 €

Soit un excédent de RAR de 34 354,15 €

SOIT UN EXCEDENT CUMULE DE 65 040,53 €

Un excédent pour l'année 2022 correspondant au déficit de réalisation + l'excédent 2021
30 686,38 €

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

EN FONCTIONNEMENT

R - des titres émis pour	10 633 818,59 €
D - des mandats émis pour	10 910 571,90 €
	-276 753,31 €

un excédent global de 2022 de 1 775 091,18 €

SOIT UN EXCEDENT CUMULE DE 1 498 337,87 €

Répartition excédent de fonctionnement

002

1 498 337,87 €

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement d'un montant de 12 771 216.87 € (contre 11 692 610.18 en 2022) est en augmentation de 8.8 % .

A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 12 771 216.87 €

Le détail par chapitre et nature s'établit comme suit :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges	30 000,00	60 000.00	60 000.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	30 000,00	60 000.00	60 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	714 700,00	910 300.00	910 300.00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	5 000,00	8 000.00	8 000.00
70312	Redevances funéraires	500,00	2 800.00	2 800.00
70328	Autres droits de stationnement et de location	2 500,00	2 800.00	2 800.00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	2 500,00	10 600.00	10 600.00
70632	A caractère de loisirs	53 200,00	88 300.00	88 300.00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	136 000,00	151 800.00	151 800.00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	515 000,00	640 000.00	640 000.00
7068	Autres prestations de services		5 000.00	5 000.00

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de transmission en préfecture : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

70878	par d'autres redevables	0,00	400.00	400.00
73	Impôts et taxes	6 264 731,00	7 365 000.00	7 365 000.00
73111	Impôts directs locaux	4 466 000,00	5 355 000.00	5 355 000.00
7318	Autres impôts locaux		10 000.00	10 000.00
73211	Attribution de compensation	625 171,00	625 000.00	625 000.00
73212	Dotation de solidarité communautaire	130 560,00	130 000.00	130 000.00
73222	Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-Franc	500 000,00	600 000.00	600 000.00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	20 000,00	20 000.00	20 000.00
7351	taxe sur consommation finale d electricite	63 000,00	86 000.00	86 000.00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	460 000,00	539 000.00	539 000.00
74	Dotations, subventions et participations	2 782 768,00	2 824 879.00	2 824 879.00
7411	Dotation forfaitaire	1 255 919,00	1 290 000.00	1 290 000.00
74121	Dot Solidarité rurale	115 995,00	122 000.00	122 000.00
74127	Dotation nationale de péréquation	187 804,00	220 000.00	220 000.00
744	FCTVA	40 000,00	38 000.00	38 000.00
745	Dotation spéciale au titre des instituteurs	2 808,00	0.00	0.00
74718	Autres	160 000,00	60 000.00	60 000.00
7472	Régions	32 000,00	20 000.00	20 000.00
7473	Départements	13 900,00	19 000.00	19 000.00
7478	Autres organismes	855 500,00	917 500.00	917 500.00
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	90 208,00	90 208.00	90 208.00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	28 634,00	34 171.00	34 171.00
7484	Dotation de recensement	0,00	14 000.00	14 000.00
75	Autres produits de gestion courante	82 540,00	73 700.00	73 700.00
752	Revenus des immeubles	36 600,00	38 100.00	38 100.00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	32 000,00	25 000.00	25 000.00
7588	Autres produits divers de gestion courante	13 940,00	10 600.00	10 600.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		9 874 739,00	11 233 879.00	11 233 879.00
77	Produits exceptionnels (c)	42 780,00	39 000.00	
7711	Dédits et pénalités perçus	26 780,00	0.00	
7788	Produits exceptionnels divers	16 000,00	39 000.00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		9 917 519,00	11 272.879.00	11 272.879.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 917 519,00	11 272 879.00	11 272 879.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

1 498 337.87

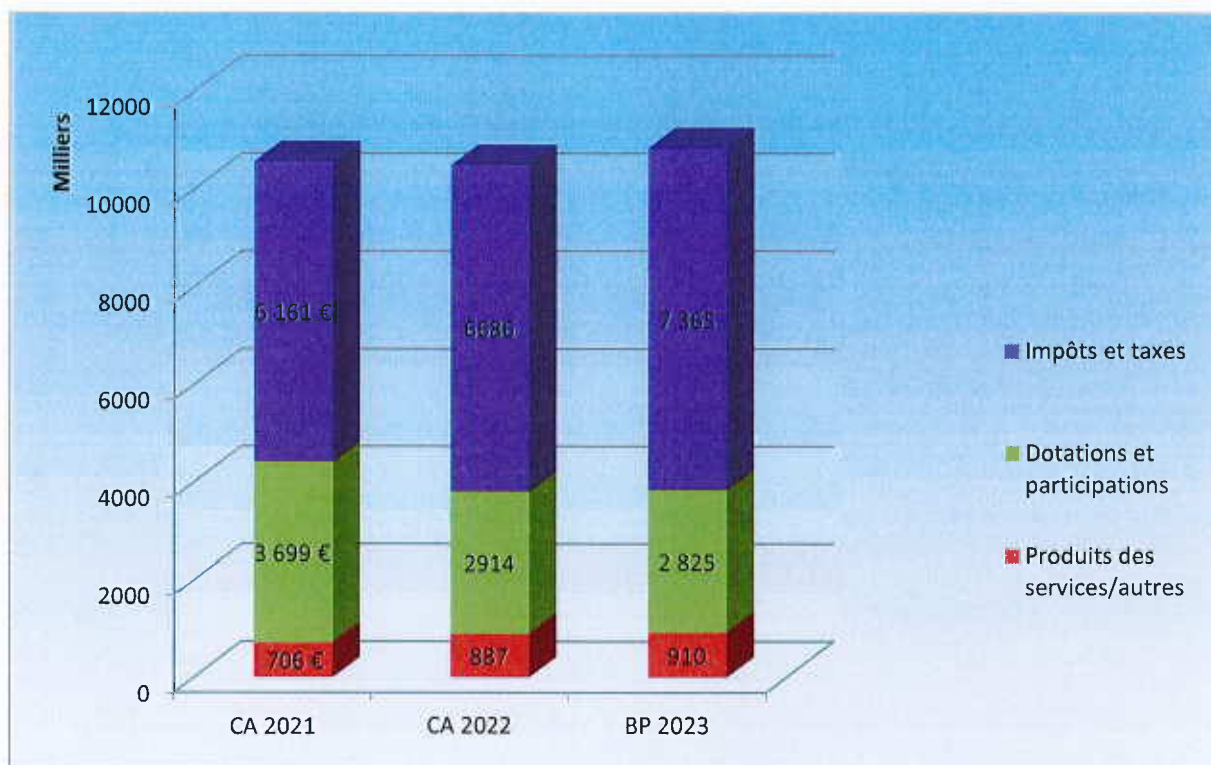
=

TOTAL DES RECETTES DE

12 771 216.87

FONCTIONNEMENT CUMULEES

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023



□ **Les impôts directs et taxes (Chapitre 73) sont estimés à 7 365 000 €** contre 6 264 731 € pour le BP 2022. L'augmentation de +17.5 % provient de la revalorisation des bases, des nouvelles constructions taxées pour la TFB ainsi que de la taxe sur les droits de mutation en constante progression suivant les transactions immobilières réalisées sur le territoire.

a) Les taxes locales s'élèvent à 5 355 000 €

Compte tenu de la flambée des prix la loi de finances prévoit une revalorisation de + 7.1% permettant ainsi de compenser une partie de la hausse des dépenses de l'énergie. A cette revalorisation s'ajoute toutes les nouvelles constructions impactant directement le produit de TFB de + 3%

Les calculs de l'administration centrale ont ramené, cette année, le coefficient correcteur de 1,44 appliqué au produit de la taxe foncière communale après réforme pour compenser la perte de la taxe d'habitation, contre 1.41 les années précédentes

L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

La commune peut à nouveau voter un taux de TH applicable aux résidences secondaires conformément à la notification reçue de l'état 1259. Cela permet à la collectivité de collecter plus de 80 000 €.

De plus suite également à la suppression de la TH, les compensations d'exonérations de TH et TFB anciennement versées au chapitre 74 sont intégrées au 73111.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal 22.47 % et du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties = 39.65 %

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-43-30-03-23-DE
Date de réception en préfecture : 06/04/2023

b) La prévision de l'**attribution de Compensation (A.C.)** s'élève à **625 000 euros** pour 2023. Depuis l'entrée à la communauté d'agglomération l'AC a diminué suivant les différents transferts de compétences intervenus (Eclairage public, sorties piscine, assainissement etc...)

Bessancourt	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
A.C	625 000 €	625 171	625 164 €	620 000 €	620 000 €	623 000 €	711 000 €

c) La **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.)** a été maintenue et évaluée à 130 000 € pour 2023.

Bessancourt	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
D.S.C	130 000 €	130 560	124 505 €	122 400 €	122 332 €	126 000	135 934 €

Pour ce qui concerne les autres recettes, au regard du contexte actuel, il a été retenu un maintien du niveau de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité comme le réalisé en 2022 (86K€). Quant aux droits de mutation, en nette augmentation depuis 2020, malgré leurs caractères aléatoires, on a évolué une progression d'environ 5% (539K€).

➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent à 2 824 879 € en 2023 contre 2 782 768 € en 2022**, soit une légère augmentation. Ce chapitre regroupe notamment le versement par l'Etat de la participation pour les emplois aidés. Celle-ci en baisse de 100 000 € est due à la stagiérisation de 6 agents. La recherche systématique de subventions auprès des partenaires comme la CAF depuis toujours permet de développer des actions favorisant le lien social, l'éducation, l'inclusion. On retrouve également suite à la signature de la convention avec l'Etat de la prise en charge jusqu'à 3€ par repas pour l'application du tarif cantine à 1€ pour le quotient le plus bas depuis 2 ans soit environ 45 000 €. La convention signée avec le département pour la refacturation des charges de fonctionnement de la PMI correspond à une recette d'environ 16 000 €. Un budget neutre pour la Ville.

(en K€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	1 173	1 192	1 214	1 235	1 255	1 270	1 290
Dotation de Solidarité Rurale	94	98	104	109	115	115	122
Dotation Nationale de Péréquation	151	136	143	158	187	187	220

Pour ce qui concerne les autres recettes, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables.

➤ **Les produits des services (Chapitre 70), s'élèvent à 910 300 €** contre 714 700 € en 2022. La fréquentation des services est en augmentation tant sur la restauration scolaire, le périscolaire, l'accueil de loisirs et la petite enfance d'où un impact budgétaire positif en 2023.

➤ **Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75), s'élèvent à 73 700 €**

Ce chapitre regroupe les redevance payées par les concessionnaires ainsi que les revenus des immeubles

➤ **Les produits exceptionnels (Chapitre 77), s'élèvent à 39 000 €**

Le 7788 correspond aux indemnités versées par la poste pour le service proposé en mairie par le biais de l'agence postale communale ainsi qu'un remboursement sur facture du prestataire Sogères.

B / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **12 771 216.87 €**

Les orientations politiques ont été présentées dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2023 lors du conseil municipal du 09 février dernier. Elles se déclinent autour des thématiques liées à l'écologie, la cohésion sociale.

Pour rappel nos dépenses sont composées ainsi :

- ✓ Les contrats de maintenance ou les marchés de services qui sont indexés sur l'évolution prévue dans leurs contrats.
- ✓ Les charges de structure patrimoniales, (fluides, loyers et charges, maintenance...).
- ✓ Les charges de production des services publics, (fournitures d'entretien, alimentation de restauration scolaire, actions et évènements culturels/sportifs/éducatifs, matériel.et fournitures pour les écoles etc..).
- ✓ Les moyens généraux des services, (carburant, nettoyage locaux, télécommunications...).
- ✓ Les indemnités versées aux élus et charges de fonctionnement des groupes d'élus.
- ✓ Les subventions aux associations (sportives/culturelles/loisirs/écoles.
- ✓ les charges financières et reversements de fiscalité.

Nous avons déjà annoncé un impact important de la situation internationale sur nos charges à caractère général. L'inflation continue à se maintenir à un haut niveau + 6% et les augmentations tarifaires du carburant, de l'électricité et du gaz ne pourront peut être pas être contenues par des mesures gouvernementales. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix dès le vote du budget primitif d'inscrire une hausse de 22% du chapitre 011. Ayant déjà répercuté toutes les hausses dans les articles concernés, nous n'avons pas, de ce fait, provisionné de crédits au chapitre 022 « dépenses imprévues ».

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Grâce à une gestion rigoureuse depuis de nombreuses années, la Ville peut continuer à développer ses actions en direction de sa population et à apporter tous les services nécessaires.

De plus, les élus s'attachent à mettre en œuvre leur politique ambitieuse en allant toujours rechercher des partenariats comme avec la CAF avec laquelle nous sommes engagés dans le développement du lien social. Le travail en transversalité avec les services de la Ville assure une optimisation des coûts en développant les services rendus à la population. La mutualisation de certains besoins avec la communauté d'agglomération du Valparisis, comme la mutualisation de recherche de subventions, du service marchés publics, le secteur de la sécurité avec l'implantation des caméras et la PMM, est un outil important pour la bonne mise en œuvre des actions de la ville.

Ces dépenses s'établissent comme suit par chapitre et nature :

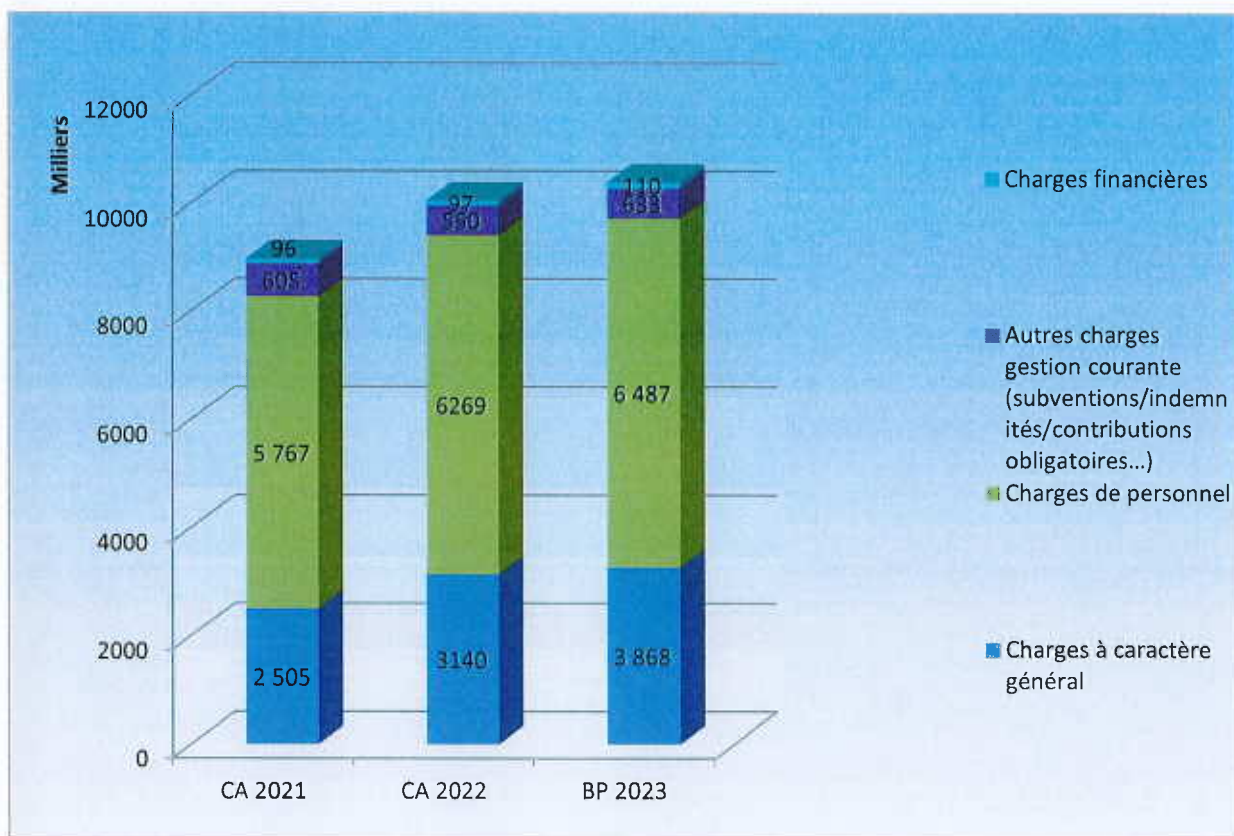
Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	3 157 525,00	3 868 565.00	3 868 565.00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	821 630,00	1 126 120.00	1 126 120.00
60611	Eau et assainissement	47 980,00	46 110.00	46 110.00
60612	Énergie - Électricité	151 450,00	190 000.00	190 000.00
60621	Combustibles	9 000,00	1 000.00	1 000.00
60622	Carburants	25 000,00	28 100.00	28 100.00
60623	Alimentation	5 585,00	4 049.00	4 049.00
60628	Autres fournitures non stockées	42 550,00	68 644.00	68 644.00
60631	Fournitures d'entretien	33 300,00	37 400.00	37 400.00
60632	Fournitures de petit équipement	50 845,00	60 900.00	60 900.00
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	21 000.00	21 000.00
60636	Vêtements de travail	18 000,00	17 500.00	17 500.00
6064	Fournitures administratives	14 183,00	17 560.00	17 560.00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	17 500,00	15 000.00	15 000.00
6067	Fournitures scolaires	28 560,00	32 070.00	32 070.00
6068	Autres matières et fournitures	15 000,00	0.00	0.00
611	Contrat prestation de service		166 000.00	166 000.00
6132	Locations immobilières	58 600,00	65 000.00	65 000.00
6135	Locations mobilières	89 245,00	133 765.00	133 765.00
614	Charges locatives et de copropriété	2 500,00	3 400.00	3 400.00
61521	Terrains	11 500,00	25 000.00	25 000.00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	140 000,00	140 000.00	140 000.00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	5 904.00	5 904.00
61523	Entretien et réparations voiries	346 500,00	162 500.00	162 500.00

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

615232	Entretien et réparations réseaux	74 000,00	57 600.00	57 600.00
61551	Matériel roulant	10 000,00	15 000.00	15 000.00
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00	18 500.00	18 500.00
6156	Maintenance	386 537,00	341 100.00	341 100.00
6161	Assurance multirisques	23 000,00	40 000.00	40 000.00
6168	Autres primes d'assurance	13 000,00	0.00	0.00
617	Etudes et recherches	5 000,00	5 000.00	5 000.00
6182	Documentation générale et technique	13 565,00	8 715.00	8 715.00
6184	Versements à des organismes de formation	30 000,00	28 050.00	28 050.00
6188	Autres frais divers	315 610,00	557 868.00	557 868.00
6226	Honoraires	10 000,00	40 000.00	40 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	20 000.00	20 000.00
6228	Divers	23 825,00	19 900.00	19 900.00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	8 000.00	8 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	57 700,00	76 600.00	76 600.00
6236	Catalogues et imprimés	46 520,00	37 900.00	37 900.00
6237	Publications	6 000,00	20 200.00	20 200.00
6247	Transports collectifs	33 220,00	43 000.00	43 000.00
6251	Voyages et déplacements	0,00	5 590.00	5 590.00
6261	Frais d'affranchissement	18 000,00	25 000.00	25 000.00
6262	Frais de télécommunications	49 500,00	54 700.00	54 700.00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	2 000.00	2 000.00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	480,00	500.00	500.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	50 000,00	50 000.00	50 000.00
63512	Taxes foncières	22 000,00	23 000.00	23 000.00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	300.00	300.00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	5 640,00	3 000.00	3 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 834 997,00	6 487 934.00	6 487 934.00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	30 000,00	35 000.00	35 000.00
6218	Autre personnel extérieur	4 200,00	3 561.00	3 561.00
6331	Versement mobilité	65 880,00	69 085.00	69 085.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 841,00	19 740.00	19 740.00

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	50 462,00	58 682.00	58 682.00
64111	Rémunération principale	1 598 295,00	1 678 251.00	1 678 251.00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	103 550,00	94 584.00	94 584.00
64118	Autres indemnités	504 666,00	570 846.00	570 846.00
64131	Rémunérations	1 231 088,00	1 456 135.00	1 456 135.00
64138	Autres indemnités	331 800,00	408 261.00	408 261.00
64162	Emplois d'avenir	0,00		
64168	Autres emplois d'insertion	280 000,00	273 574.00	273 574.00
64171	Apprentis - Rémunérations	55 000,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	723 610,00	827 851.00	827 851.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	558 900,00	619 698.00	619 698.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	70 400,00	83 166	83 166
6455	Cotisations pour assurance du personnel	184 350,00	186 065.00	186 065.00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	8 955,00	51 090.00	51 090.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 000,00	15 000.00	15 000.00
6471	Prestations versées pour le compte du FNAL	0,00	37 345.00	37 345.00
014	Atténuations de produits	461 000,00	461 000.00	461 000.00
739221	FNGIR	461 000,00	461 000.00	461 000.00
65	Autres charges de gestion courante	663 079,00	633 606.00	633 606.00
6531	Indemnités	109 000,00	109 000.00	109 000.00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000.00	2 000.00
6533	Cotisations de retraite	5 600,00	5 600.00	5 600.00
6535	Formation	10 000,00	10 000.00	10 000.00
6553	Service d'incendie	108 505,00	116 000.00	116 000.00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	2 900,00	0.00	0.00
6558	Autres contributions obligatoires	283,00	0.00	0.00
657362	CCAS	300 000,00	260 000.00	260 000.00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	90 291,00	96 506.00	96 506.00
65888	Autres	34 500,00	34 500.00	34 500.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		10 116 601.00	11 451 105.00	11 451 105.00
66	Charges financières (b)	98 431.10	110 100.00	110 100.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00	110 000.00	110 000.00
661121	Montant des ICNE de l'exercice	35 032,73	32 600.00	32 600.00
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-38 601,63	- 36 500.00	- 36 500.00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 000,00	2 000.00	2 000.00
6688	Autres	1 000,00	2 000.00	2 000.00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 400.00	10 000.00	10 000.00
67	Transmission (sur exercices antérieurs)	1 400.00	10 000.00	10 000.00

022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	203 414.25	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		10 419 846.35	11 591 205.00	11 591 205.00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>868 763.83</i>	<i>800 011.87</i>	<i>800 011.87</i>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>404 000.00</i>	<i>380 000.00</i>	<i>380 000.00</i>
6811	<i>Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles</i>	<i>404 000,00</i>	<i>380 000.00</i>	<i>380 000.00</i>
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 272 763.83	1 180 011.87	1 180 011.87
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 272 763.83	1 180 011.87	1 180 011.87
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 692 610.18	12 771 216.87	12 771 216.87



Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 3 868 565 contre 3 157 525 € au BP 2022.

L'augmentation de + 22% sur les charges à caractère général s'explique par la comptabilisation dès le vote du BP de l'inflation, des hausses tarifaires du gaz et électricité + 200 000 €. De plus il y a l'inscription en année pleine des berceaux supplémentaires réservés auprès de la crèche les Chabulons + 70 000 €,

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

l'augmentation du marché de restauration scolaire ainsi qu'une provision pour les nouveaux élèves suite aux ouvertures de 3 classes en septembre prochain + 130 000 €.

Les dépenses liées à l'éducation avec des classes de découverte dans les 3 groupes scolaires soit + 90 000 € ainsi que les dépenses pour les fournitures scolaires, les projets pédagogiques + 30 000 €.

La ville s'agrandit donc cela demande de consacrer une budget corrélé à cet apport de population.

En outre, depuis 2021, la Ville a relancé les actions ou évènements qui n'avaient pas pu se tenir durant la crise du COVID.

Après avoir exploré l'univers du cinéma ces quatre dernières années dans le cadre du dispositif 100% EAC mis en place par la ville, les classes de CM1 et CM2 des trois écoles s'initient cette année à de nouvelles formes d'art avec "l'Impro du Dico" qui allie créations artistiques et apprentissage de la langue française. Ce nouveau projet artistique est une belle collaboration avec les enseignants des écoles. Un grand concert en mai présentera les œuvres réalisées par les enfants. Toutes les actions du 100 % EAC c'est près de 47 000 € budgété cette année.

Le service culturel propose un panel de spectacles, concerts et animations tout au long de l'année, en partenariat avec l'Association « My Charlestown » (Festival Passages Clownés, Jam Sessions, MCDD, ciné jeune public, cinéma en plein air, bal populaire, Dimanche à la Bib'...) et accompagne les associations qui proposent des événements culturels pour un budget d'environ 200 000 €.

La Ville propose, toujours depuis 2021, des séjours dont 1 en hiver et 3 sur l'été qui ont rencontré un vif succès. En plus du séjour ski en février dernier, 3 séjours cet été avec des destinations différentes et des activités variées sur les 2 mois estivaux pour un budget de 70 000 €.

La ville ayant obtenu le label « Terre de jeux 2024 » ; elle propose aux élèves élémentaires un programme sur le thème des jeux olympiques tout au long de l'année dont le principal temps fort aura lieu en avril prochain avec la semaine olympique + 10 000 €.

La Ville, après un audit sur la gestion des espaces verts externalisée, va en partie reprendre en régie l'entretien afin d'être plus qualitatif et réactif. Ce sera notamment le cas sur la tonte des terrains de foot et des espaces verts sur les complexes sportifs mais également dans les écoles.

La Ville souhaite continuer la mutualisation avec la communauté d'agglomération du Valparisis pour certaines dépenses qui aujourd'hui ne nécessitent pas le recrutement d'agents à temps plein. La Ville a donc conventionné pour la recherche de subventions ainsi que l'aide à l'élaboration, la passation des marchés publics. Cela se traduit par une hausse des dépenses inscrites à l'article 6188 soit une provision de 15 000 €.

La hausse des charges à caractère général est absorbée par les subventions perçues de la CAF, les recettes fiscales nouvelles, le Conseil Départemental pour les temps olympiques, les participations des familles suivant l'application du quotient familial.

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues pour un montant de 6 487 934 €, soit une progression de 3,5% estimée** suivant le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les nouvelles dispositions de la loi de finances pour 2023 pour certaines catégories et l'écart entre les entrées et les sorties. Les charges de

Accusé de réception en préfecture
095-21990000-20230630-03-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

personnel correspondent à un effectif budgétaire prévisionnel de 154 en ETP d'emplois permanents et non permanents. Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 55.97 % des Dépenses Réelles de Fonctionnement, contre 59.47 % pour le compte administratif 2022.

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles représentent 633 606 €**

Le chapitre 65 regroupe entre autres les dépenses liées aux indemnités des élus ainsi que leur formation. Pour rappel une enveloppe de 10 000 € a été déterminée dans le règlement intérieur pour la formation des élus adopté en conseil municipal du 07 juillet 2020.

L'axe solidarité se retranscrit pour partie dans le chapitre 65 avec la subvention d'équilibre versée au CCAS pour 260 000 €. Une nouvelle dynamique s'est engagée sur l'action sociale avec le recrutement d'un travailleur social, les permanences avec les organismes sociaux etc....

Sont également inscrites les participations obligatoires à certains organismes comme le SDIS pour 116 000 € qui subit également l'inflation mais qui a fixé l'augmentation des participations des communes à + 4.6 %

Des subventions aux associations ou établissements sont attribuées selon la liste ci-dessous :

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362	657362	subvention CCAS	ADMINISTRATIONS CCAS	Etablissement de droit public	260 000,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO VOLLEY BALL TAVERNY/SAINT LEU	Association	500,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 PRIM SIMONE VEIL 2525	Association	11 870,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO APE DES PARENTS D'ELEVES DE ST EXUPERY	Association	250,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO FCPE	Association	600,00
6574	6574	SUBVENTION	ASSO TSN95	Association	800,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO LES AMIS DE BESSANCOURT	Association	300,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO LES JARDINS COURTOIS DE BESSANCOURT	Association	500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO TENNIS CLUB BESSANCOURT	Association	2 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO RANDORI CLUB BESSANCOURT	Association	2 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO PREVENTION ROUTIERE	Association	200,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO PETANQUE DE BESSANCOURT	Association	500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO OLYMPIQUE CYCLISTE VAL D'OISE	Association	3 750,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO LES BISODOUX	Association	890,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO FB2M HANDBALL	Association	5 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT	Association	8 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO COSMOPOLITAN CLUB TAVERNY	Association	1 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO BADMINTON CLUB BESSANCOURTOIS	Association	1 500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ASSOC SPORTIVE	Association	3 250,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO AEPB TENNIS DE TABLE	Association	1 500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ACPG CATM TOE BESSANCOURT	Association	300,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL 2061	Association	9 754,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL 2060	Association	13 466,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL 1047	Association	5 916,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ASSOC DU PERSONNEL	Association	5 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ASSOC DES FAMILLES	Association	1 000,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO BASKET CLUB DE FREPILLON MERIEL	Association	1 500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO STUDIO FIT	Association	4 000,00

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception en préfecture : 06/04/2023

(1) Intitulé de l'article de subvention.

➤ **Les charges financières (chapitre 66) représentent 110 100€**

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 461 000 €**, et comprennent uniquement le FNGIR

➤ **Les opérations d'ordre comprennent :**

042 : la dotation aux amortissements pour 380 000 euros,

023 : le virement à la section d'investissement servant au financement des investissements pour 800 011.87 €

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à **5 145 723.80 €**

En section d'investissement certaines dépenses seront votées par opération.

A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** s'établissent à **5 145 723.80 euros** suivant le détail par chapitre et article ci-dessous :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	821 605.54	1 824 000,00	1 824 000,00
1321	Etat	40 000.00		
1322	Régions	334 017.79	875 000,00	875 000,00
1323	Départements	76 487.75	695 000,00	695 000,00
1337	Dotation de soutien à l'investissement local	363 750.00	254 000,00	254 000,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	7 350.00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	948 250,00	578 903.20	578 903.20
1641	Emprunts en euros	948 250,00	578 903.20	578 903.20
Total des recettes d'équipement		1 769 855.54	2 402 903.20	2 402 903.20
10	Dotations, fonds divers et réserves	201 318.00	425 250,00	425 250,00
10222	F.C.T.V.A.	201 318.00	200 000,00	200 000,00
10226	Téception en préfecture Verst sous-densité	0,00	225 250,00	225 250,00

Décusé de réception en préfecture
095-21950600-20230330-03-5009-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

024	Produits de cessions	750 000,00	740 000,00	740 000,00
Total des recettes financières		951 318,00	951 318,00	951 318,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 616 874,85	1 165 250,00	1 165 250,00
021	Virement de la section de fonctionnement	868 763,83	800 011,87	800 011,87
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	404 000,00	380 000,00	380 000,00
2802	Frais documents d'urbanisme	29 000,00	9 500,00	9 500,00
28031	Amortissements des frais d'études	85 000,00	88 000,00	88 000,00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	1 500,00	1 100,00	1 100,00
28051	Concessions et droits similaires	12 000,00	14 000,00	14 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	800,00	800,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	37 000,00	36 000,00	36 000,00
28138	Autres constructions	15 000,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	25 000,00	26 000,00	26 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 500,00	2 100,00	2 100,00
281534	Réseaux d'électrification	2 500,00	2 500,00	2 500,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	20 000,00	21 000,00	21 000,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	500,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	23 000,00	29 000,00	29 000,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	57 000,00	50 000,00	50 000,00
28184	Mobilier	34 000,00	40 000,00	40 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles	59 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 272 763,83	1 180 011,87	1 180 011,87
041	Opérations patrimoniales	1 392 803,09	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 392 803,09	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		2 665 566,92	1 180 011,87	1 180 011,87
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		5 386 740,46	4 748 165,07	4 748 165,07

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03303
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

(= Total des opérations réelles et ordres)			
--	--	--	--

RESTES A REALISER 2022	366 872.35
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	30 686.38
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 145 723.80

⇒ **Des recettes réelles pour 1 165 250.00 euros**

➤ **Chapitre 10 les dotations 425 250 euros**

Le résultat du compte administratif 2022 étant excédentaire en investissement il n'y a pas lieu d'inscrire des crédits au 1068. Le FCTVA reste stable par rapport à 2022. La taxe d'aménagement va augmenter du fait de l'approbation de la majoration de la TA applicable au 01 janvier 2023. Nous allons également percevoir la première partie de la TA pour les parking dans le cadre de la requalification des Brosses et Malais.

➤ **Chapitre 13 subventions pour lequel sont inscrits 1 824 000 €**

1322 : région

Subvention 100 quartiers innovants construction équipement polyvalent dont les travaux devraient débiter à l'automne soit une quote part de la subvention attendue : 125 000 €.

Subvention Contrat Aménagement Régional pour la renaturation du centre bourg : 750 000 €

1323 : Département

Subvention Contrat Aménagement Régional pour la renaturation du centre bourg : 545 000 €

Subvention équipement polyvalent Zac Des Meuniers : 105 000 €

Subvention rénovation terrain de foot Maubuisson : 45 000 €

1337 : Dotation soutien à l'investissement local

Subvention opération désartificialisation des sols et rénovation thermique de l'hôtel de Ville : 254 000 €

➤ **Chapitre 16 recours à l'emprunt pour lequel sont inscrits 578 903.20 €**

Malgré la tendance à la hausse des taux d'intérêts suivant les projets, la Ville peut bénéficier de taux bonifiés via la BEI ou indexés sur le livret A ce qui est plus avantageux. Le recours à l'emprunt reste très

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

modéré puisqu'il est de 13% par rapport aux dépenses d'équipement . C'est donc conforme aux prévisions indiquées dans le ROB.

➤ **Chapitre 024 les produits des cessions d'immobilisations pour 740 000 € pour la vente du terrain rue des Courgents, maison Keller et boulangerie**

⇒ **Des recettes d'ordre pour 1 180 011.87 euros correspondantes :**

- **Les dotations aux amortissements pour 380 000 €**
- **Le virement de la section de fonctionnement pour 800 011.87 €**

B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à 5 145 723.80 euros

Les dépenses d'investissement se votent au chapitre mais également par opération.

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	184 637.74	120 000.00	120 000.00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	35 278.80	0.00	0.00
2031	Frais d'études	100 040.94	100 000.00	100 000.00
2051	Concessions et droits similaires	49 318.00	20 000.00	20 000.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 317 396.44	1 351 500.00	1 351 500.00
2111	Terrains nus	30 000.00	20 000.00	20 000.00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	230 000.00	300 000.00	300 000.00
21311	Hôtel de Ville	19 479.62		
21312	Bâtiments scolaires	103 635.39	280 000.00	280 000.00
21316	Équipements du cimetière	6 944.40		
21318	Autres bâtiments publics	140 829.64	253 000.00	253 000.00
2151	Réseaux de voirie	150 000.00	100 000.00	100 000.00
2152	Installations de voirie	40 000.00		
21532	Réseaux d'assainissement		11 000.00	11 000.00
21534	Réseaux d'électrification		20 000.00	20 000.00
21538	Autres réseaux		27 000.00	27 000.00
2182	Matériel de transport	60 000,00	45 000,00	45 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	83 113.07	20 000,00	20 000,00
2184	Mobilier	82 615.00	69 500,00	69 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	370 779.32	206 000,00	206 000,00
	Opération d'équipement n° 1004	1 100 000,00	550 000,00	550 000,00

Accusé de réception en préfecture
095-21950000-20230309-0930-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

OPÉRATION POLYVALENT

	Opération d'équipement n° 1005 : LUDOTHEQUE	166 252,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1010 RENOVATION ENERGETIQUE HOTEL DE VILLE	582 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1011 AMENAGEMENT CENTRE BOURG	57 880,00	2 210 000,00	2 210 000,00
	Opération d'équipement n° 1012 RENOVATION EGLISE	193 304,38	115 000,00	115 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 601 743.56	4 346 500,00	4 346 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	470 000,00	470 000,00	470 000,00
16411	Emprunts en euros	470 000,00	470 000,00	470 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 000.00	2 000,00	2 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000.00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses financières		473 000,00	472 000,00	472 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		4 074 743.56	4 818 500,00	4 818 500,00
041	Opérations patrimoniales	1 392 803.09		

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
2111	Terrains nus	7 926,96		
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20 326,02		
21312	Bâtiments scolaires	770 053,76		
21318	Autres bâtiments publics	479 602,36		
2151	Réseaux de voirie	39 895,23		
2152	Installations de voirie	74 998,76		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 392 803.09	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 467 546.65	4 818 500.00	4 818 500.00

RESTES A REALISER 2022	327 223.80
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 145 723.80

Détail répartition par chapitres hors opérations :

➤ Le chapitre 20 (hors opérations) regroupe les modifications de PLU, les études et acquisitions de logiciels pour une provision de 120 000 €

➤ Le chapitre 21 (hors opérations) regroupe les travaux dans les bâtiments, ceux concernant la voirie et les acquisitions de matériel pour un montant de 1 351 500 €

2111 : 20 000 €

- Acquisition de terrains dans l'éco quartier pour les jardins familiaux

2128 : 300 000 €

- Réhabilitation en terrain engazonné du terrain de foot au complexe Maubuisson (Subvention en attente auprès du Conseil Départemental) 200 000 €
- Création d'un pum track (subvention demandée dans le cadre des 5000 équipements sportifs pour les JO2024) 100 000 €

21312 : 280 000 €

- Création 2 classes école Simone Veil 150 000 € (demande subvention DSIL + DETR en cours d'instruction)
- Prolongement cour devant école Simone veil 50 000 € (demande de subvention Fonds scolaires auprès du Conseil Départemental)
- Mise en place alarmes intrusion/PPMS écoles St Exupéry et Lamartine 40 000 € (demande de subvention Fonds scolaires auprès du Conseil Départemental)
- Enveloppe pour divers travaux écoles

21318 : 253 000 €

- Travaux isolation thermique DOJO (subvention DSIL notifiée) 68 000 €
- Remplacement des projecteurs dans les gymnases et DOJO (demande subvention DSIL en cours d'instruction) 110 000 €
- Provision travaux divers bâtiments 75 000 €

2151 : 100 000 €

- Une enveloppe a été provisionnée pour la réfection de rues dans le cadre du bail de voirie. Il est à noté qu'en 2023 après négociation avec le Conseil Départemental des voiries vont être requalifiées ainsi que les trottoirs (partie carrefour Général De Gaulle/rue des Marboulus et du passage à niveau jusqu'à la sortie de Besancourt rue de Pierrelaye)

2182 : 45 000 €

- Suite reprise en régie de l'entretien d'espaces verts acquisition de 2 véhicules plateaux , l'un pour le service des sports et l'autre pour le CTM

2183 : 20 000 €

- L'acquisition de matériel informatique pour les services

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

2184 : 69 500 €

- L'acquisition du mobilier pour les écoles suivant ouvertures de 3 classes
- Le renouvellement du mobilier pour les services

2188 : 206 000 €

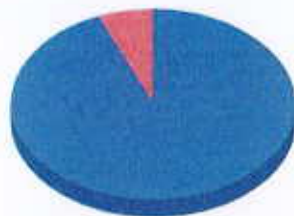
- L'acquisition de matériel ou de prestation pour tous les services dont :
Service des sports : renouvellement des tatamis pour le DOJO Marboulus, acquisition 12 fauteuils pour pratique du handi rugby
CTM : renouvellement des barnums, achat canons E Cliq
Service communication : caméras
Service culturel : matériel son et lumière

Le chapitre 16 concerne le remboursement du capital de la dette pour 470 000 €

C/ LA DETTE ET LA CAF

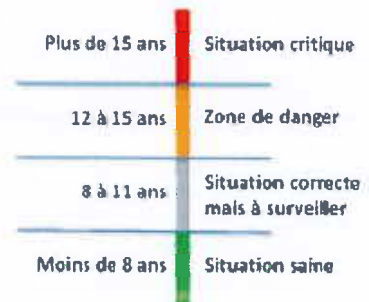
La structure de la dette est composée de taux fixe et un emprunt indexé sur le LIVRET A. La ville ne détenant aucun emprunt à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

Répartition du capital remboursé par nature de taux

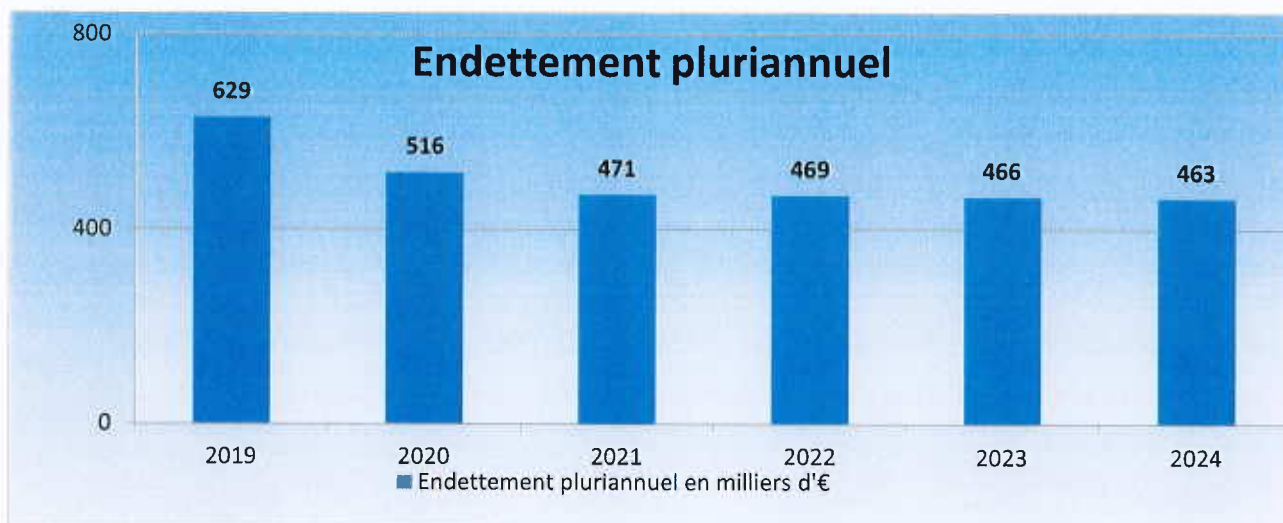


■ Fixe	93,5%
■ Révisable	6,5%
Total :	100,0%

Au 31/12/2022 le délai de désendettement (encours de la dette/épargne brute) de la commune est estimé à 3.47 ans pour une dette par habitant de 657 €, ces chiffres sont respectivement de 4,3 ans et 775 € pour les communes de la strate démographique (5000 à 10 000 habitants) en 2021.



Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023



L'annuité de la dette (remboursement du capital + intérêts) est caractérisée par une projection des emprunts à contracter d'ici 2024.

Au 31/12/2022, l'encours de dette d'un montant de 5.2 M€ est constitué de 12 emprunts à taux fixe dont la durée résiduelle moyenne est de 13 ans, incluant le prêt sur 40 années contracté après de la CDC pour la construction de la MDPE en 2017.

Les conditions financières ont été impactées par la situation macroéconomique européenne et française (resserrement des politiques monétaires des banques centrales + inflation). Trois hausses de taux directeurs ont été décidées par la Banque Centrale Européenne en 2022: +0,5% le 27 juillet, + 0,75% le 8 septembre, 0,75% le 27 octobre et +0.25% en décembre 2022, soit une évolution à +2,25%. Cette hausse des taux impacte les propositions des établissements bancaires et l'évolution des taux d'intérêt des emprunts à taux variables.

Les seuils d'usure (taux maximal auquel un prêt peut être accordé) ont été publiés au Journal officiel le 28/12/2022 pour le 1^{er} trimestre 2023. Ils s'établissent ainsi :

- 4,24 % pour les prêts à taux fixe d'une durée initiale supérieure à 10 ans et inférieure à 20 ans (contre respectivement 3,28 % et 2,83 % les trimestres précédents) ;
- 4,31 % pour les prêts à taux fixe d'une durée initiale supérieure à 20 ans (contre respectivement 3,45 % et 3,03 % les trimestres précédents) ;
- 4,48 % pour les prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable (contre 3,17 % et 2,61 % les trimestres précédents).

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Parallèlement, l'inflation constatée en France a conduit le gouvernement à relever le taux du Livret A de 0,5% début 2022 à 3% en janvier 2023, qui constitue l'index de référence pour le dernier emprunt contracté fin 2022.

La situation bancaire étant instable, la Ville prévoit un recours limité à 600 000 € à taux fixe ou indexé sur le livret A.

2. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES.

1) L'évolution des dépenses de personnel.

4.2.2. Les charges de personnel

4.2.2. Les charges de personnel



Les charges de personnel représentent 55.97% des charges réelles de fonctionnement en 2023 contre 59.47 % du réalisé en 2022.

De façon constante, une attention toute particulière est portée sur les frais de personnel, qui représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville

Aussi, la Ville avait évalué une prévision d'augmentation de 3 % lors du ROB qui se traduit par une réévaluation définitive à +3.5% sur le budget primitif.

Cette prévision intègre la poursuite de la maîtrise des effectifs, la recherche d'optimisation constante des organisations ainsi que la valorisation de l'engagement, de l'atteinte des objectifs.

Des facteurs externes impactant le budget des charges de personnel :

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- le glissement vieillesse technicité (GVT) est l'augmentation « mécanique » de la masse salariale des agents publics en raison de l'augmentation de leur rémunération liée à leur déroulement de carrière (avancements d'échelon, de grade...). En 2023, le GVT est estimé à 1.6 % soit environ +7 000 €;
- Inscription en année pleine de l'augmentation du point d'indice de +3.5% soit + 50 000 €
- Revalorisation du SMIC qui produit son effet en année pleine. Le taux horaire du SMIC a augmenté le 1er janvier 2022 (10,57 euros), le 1er mai 2022 (10,85 euros) et le 1er août 2022 (11,07 euros) et sera à nouveau augmenté au 1er janvier 2023 (11,37 euros) soit + 5 200 €;
- Relèvement du traitement minimum de la fonction publique suite à l'augmentation du SMIC au 1er mai 2022 ;
- Reclassement des agents de catégorie C ;
- Revalorisation des grilles de catégorie B et intégration des auxiliaires de puériculture en catégorie B.
- En 2023 il y aura moins d'heures supplémentaires versées car il n'y a pas d'élections prévues et il sera privilégié la récupération soit – 10 000 €
- La réforme de la protection sociale est entrée en vigueur au 01 janvier 2022. La participation de la collectivité est de 15 € brut pour l'ensemble des agents ayant souscrits une complémentaire santé solidaire et responsable. Dans le cadre de sa politique sociale la ville, depuis de nombreuses années, participe selon le traitement brut jusqu'à 15 €.

Des facteurs internes dont les effets se traduisent par des hausses ou des baisses :

- Les départs à la retraite prévus en 2023 sont au nombre de 6. Parmi ces départs, 2 concernent des agents en maladie longue durée qui étaient déjà remplacés ce qui impacte à la baisse la masse salariale et 2 non remplacés.
- Une politique volontariste d'accueil d'apprentis et d'agents en contrats aidés qui a abouti en 2022 à la mise en stage de 6 agents + 16 000 € de prime d'installation
- Non remplacement de 2 postes de cadres – 130 000 € Le choix a été fait suivant les compétences recherchées de faire appel de façon ponctuelle à des cabinets spécialisés réduisant ainsi les coûts et de mutualiser avec la communauté d'agglomération certaines compétences dont les marchés publics.
- Le versement du CIA depuis 3 années valorisant selon les critères déterminés dans la délibération adoptée en 2022, la valeur professionnelle et l'implication des agents soit + 15 000 €

La politique de gestion des ressources humaines

En matière de politique de gestion des ressources humaines, Bessancourt s'attache à rendre un service public de qualité.

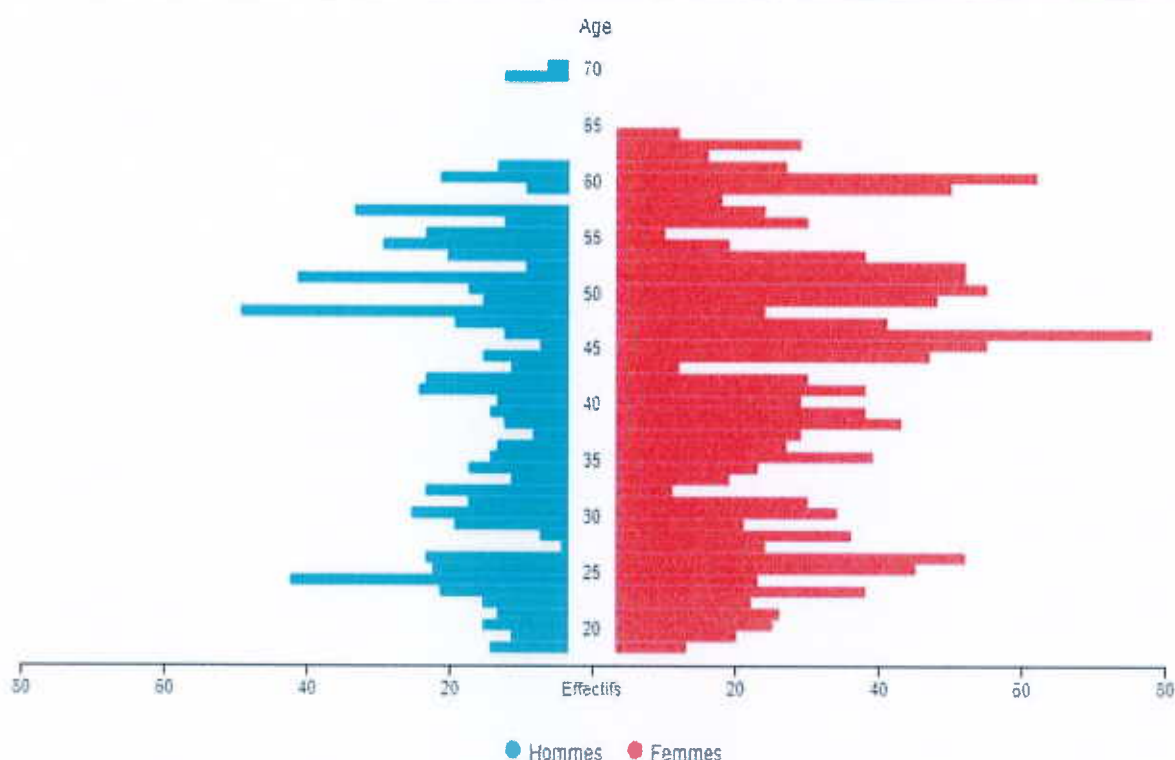
La volonté de la collectivité en gestion RH est de soutenir les encadrants, de mettre en œuvre les formations permettant l'actualisation et la montée en compétences, de développer les parcours professionnels en interne et de favoriser les évolutions des modes de travail (ex : l'hybridation : travailler avec des collègues

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

en présentiel, en distanciel, des agents qui travaillent sur différents sites...), de favoriser la culture de l'égalité pour que chacun ait une place et puisse contribuer à enrichir les projets collectifs. Pour ce faire un budget de 25 000 € en plus de la cotisation CNFPT est consacré aux formations qualifiantes, diplômantes.

Données bilan social 2022

Pyramide des âges



La pyramide des âges illustre une stratégie d'embauche régulière d'agents plus jeunes tendant à favoriser l'équilibre entre les classes d'âges (contrats PEC, apprentis, cadres intermédiaires). Elle permet aussi de définir une progression dans la carrière de chacun, et de réguler les flux d'entrée et de sortie (départs retraites, mutations, fin de contrats).

Pour information, les 3 agents femmes de plus de 70 ans sont des intervenantes retraitées rémunérées en 2022 pour la musique et activités dans les écoles. L'agent homme de plus de 69 ans est un professeur de musique.

Au 31 décembre 2022, le nombre d'agents communaux rémunérés en ETP était de : 154.73 contre 142.52 en 2021

En complément de l'accompagnement nécessaire à l'accueil des enfants la Ville a renforcé les équipes dans les accueils de loisirs, la restauration et les écoles.

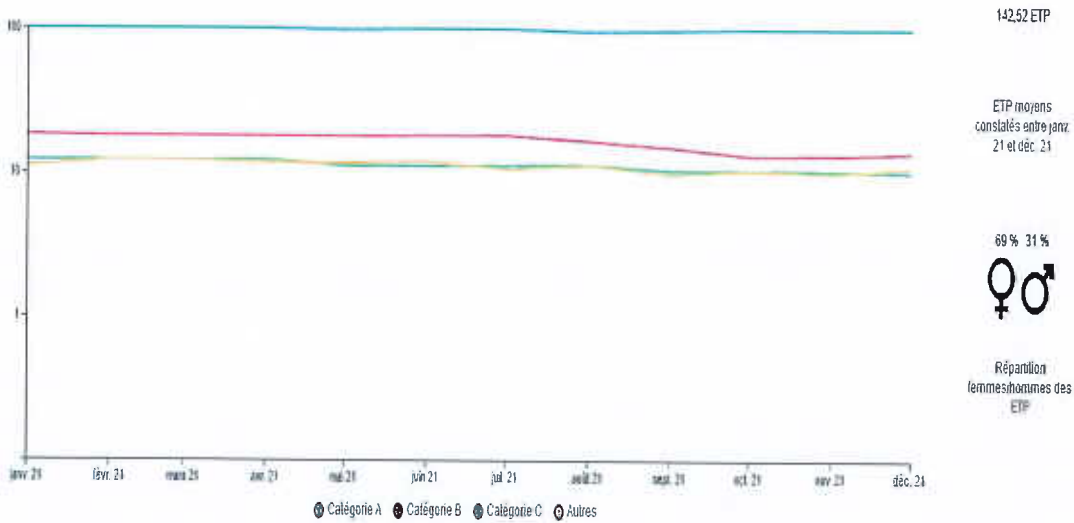
Profil

Filière

Catégorie

Cadre d'emploi

Type de donnée ETP



L'Équivalent Temps Plein est une unité de mesure permettant d'évaluer la quantité de travail effectuée par un agent. Un agent recruté à temps plein correspond à un ETP. Pour obtenir la moyenne de la capacité de travail de la collectivité, tous les ETP sont additionnés. A Bessancourt nous avons une moyenne de 172 agents pour un nombre d'ETP de 154.73.

Cette mesure essentielle permet d'établir un budget fiable, de connaître notre effectif, d'organiser et de gérer au mieux la masse salariale. Nous pouvons ainsi prévoir la quantité de ressources nécessaires en fonction des besoins et d'en optimiser le volume.

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023



% masse salariale

Répartition globale au dernier mois

- Titulaires 53,35%
- Contractuels de droit public 39,98%
- Contractuels de droit privé 3,07%
- Assistantes maternelles 3,61%

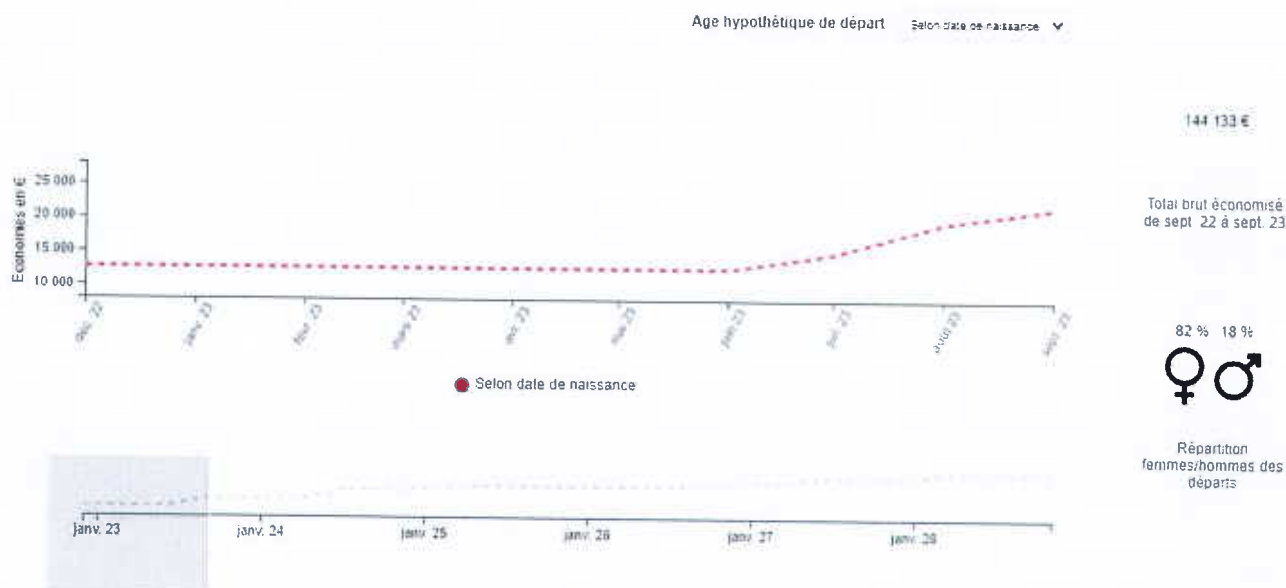


% masse salariale

Répartition globale au dernier mois

- Catégorie C 70,60%
- Catégorie B 13,00%
- Catégorie A 12,73%
- Autres 3,61%

Prospective départs à la retraite



L'anticipation des départs à la retraite permet d'amener de la diversité et de la dynamique dans la collectivité. Cela assure également à la collectivité d'intégrer des aptitudes et des compétences que la ville souhaite développer suivant ses besoins. C'est également un outil budgétaire pour évaluer les coûts de remplacement ou d'optimisation pour rester à coûts constants sur certains postes. L'accompagnement à la reconversion professionnelle dispensé depuis plusieurs années est une passerelle pour la continuité dans certains services.

Tableau des rémunérations par filière

Filière (valeurs mensuelles)	Coût mensuel brut moyen année 2022
Filière médico-sociale	3 362
Filière police	4 214
Filière sportive	3 373
Filière administrative	4 033
Filière animation	2 613
Filière technique	2 767
Filière culturelle	1 624
Filière sociale	3 077

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230330-03-30-03-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Conclusion :

Ce projet de Budget Primitif 2023 reprend les principaux éléments présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Il est construit sur la base de grands principes :

- Poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement la Ville et ses services municipaux vers une plus grande soutenabilité écoresponsable.
- Conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et de mobiliser le maximum de recettes d'investissement.
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé
- Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels
- Conforter l'action sociale
- Contenir les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville tout en maintenant la qualité du service public et en développant de nouveaux projets innovant de modernisation de notre administration.
- Poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes
- Renforcer les synergies et les coopérations avec la communauté d'agglomération du Val Parisis pour veiller à la cohérence et à la performance de l'action publique locale.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de Budget Primitif 2023 de la Ville.